

M. Maurice Allard (Sherbrooke): J'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques qui ont été faites relativement à cette question de privilège qui a été posée par l'honorable député de Mercier (M. Boulanger). A mon avis, ce n'est pas une question de privilège. L'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), à l'occasion d'une réunion publique, a émis des impressions qu'il a récoltées dans son travail ici, à la Chambre des communes et dans les comités parlementaires.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Allard: Une preuve de l'incompétence de certains députés, monsieur l'Orateur, c'est qu'ils ne connaissent pas la procédure parlementaire et ne gardent pas le silence, lorsqu'un honorable député vous adresse la parole.

Or, l'honorable député de Lapointe a émis une opinion au point de vue démocratique. Il a droit à ses opinions, et je dirai même, debout dans cette Chambre, que je partage son opinion relativement aux exceptions qu'il a faites à l'égard des honorables députés de St-Antoine-Westmount et de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Drury et M. Turner) car je considère que ce sont de grands travailleurs, des hommes compétents.

Quant à l'honorable député de Mont-Royal (M. Trudeau), j'ai souvent dénoncé les attitudes qu'il prend, non pas en cette enceinte mais en dehors de la Chambre. Je dis qu'il ne représente pas l'opinion de la province de Québec, et je le considère incompétent quant à traduire à la Chambre les aspirations du Québec et du Canada français.

Monsieur l'Orateur, si les honorables députés libéraux du Québec veulent bien garder le silence, il ne s'agit pas d'une question de privilège mais bien d'une question d'opinion qu'a émise l'honorable député de Lapointe, laquelle est partagée par des millions de citoyens de la province de Québec.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur le président, tout en reconnaissant la fausseté des assertions du député de Lapointe, je voudrais toutefois lui adresser des remerciements pour avoir implicitement reconnu la haute compétence des députés de la région de Québec. (*Rires*)

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur le président, bien que je ne me sente pas visé par les remarques de l'honorable député de Lapointe, je me permettrai de dire quelques mots au sujet de la question de privilège.

Quant à moi, monsieur le président, je comprends très bien les sentiments que peuvent ressentir les députés de l'île de Montréal,

[M. Loïselle.]

et je suis d'accord avec le député de Mercier (M. Boulanger), qui prétend que ces affirmations sont gratuites et fausses.

Cependant, pour la gouverne des députés, je me permettrai de faire la suggestion suivante: la meilleure façon d'agir, avec des types comme le député de Lapointe, c'est tout simplement de l'ignorer, parce que le député de Lapointe ne sert pas les intérêts de la province de Québec dans cette enceinte, mais il sert seulement les intérêts personnels du député de Lapointe. Alors, je conseille à tous les députés d'ignorer la présence du député de Lapointe en cette enceinte et de continuer leur travail pour le développement de notre pays. (*Applaudissements*)

[Traduction]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je dire un petit mot sur la question de privilège? D'après mes collègues, je devrais parler *en français*, mais si je le fais personne ne me comprendra.

Une voix: Bravo.

M. Howard: Il semble très étrange qu'on fasse tant de bruit au sujet des commentaires d'un individu qui occupe délibérément la place la plus insignifiante à la Chambre... (*Exclamations*)... qui, par sa propre déclaration, ne devrait même pas être reconnu comme un de ses membres, et qui ne songe nullement à y revenir.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement demander d'ajouter à ces déclarations d'autres déclarations qui devraient être étudiées par le comité des privilèges et élections, à savoir celle du député d'Hochelaga (M. Pelletier) qui traitait les députés libéraux de Montréal de «fonds de poubelles».

Je voudrais également demander de saisir le comité des privilèges et élections de la déclaration du président de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, M. André Laurendeau, qui a traité les 75 députés libéraux des dernières élections de «75 nouilles». On pourrait également verser cela dans le dossier. Cela ferait plusieurs personnes à comparaître devant le comité.

Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement ajouter, avant de reprendre mon siège, que j'ai dit que les députés de Montréal, à quelques exceptions près, semblaient être des incompétents. Nous avons vu, aujourd'hui, que ceux qui se sentaient le plus visés se sont levés...